



**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019**  
**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019**  
**RIUNIONE DI I 24 È 25 D'UTTROVI**  
**REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE**

2019/O2/097

***Question orale déposée par M. Petr'Antone TOMASI  
au nom du groupe « Corsica Libera »***

**OBJET : Service public de l'emploi.**

Monsieur le Président,

Dès les premiers mois de la précédente mandature, l'Assemblée de Corse avait adopté, à notre initiative et à une très large majorité, une motion approuvant le principe d'un transfert à l'ex Collectivité Territoriale de Corse des compétences relatives au service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emplois et des ressources afférentes.

Cette délibération se situait dans un contexte politique où le gouvernement socialiste d'alors avait annoncé son intention d'expérimenter une décentralisation d'une partie des missions assurées par Pôle Emploi avant de se rétracter.

La position de notre Assemblée était par ailleurs fondée sur la conviction qu'il est indispensable face à la crise sociale sans précédent que nous connaissons – et qui s'est depuis aggravée - que les pouvoirs publics corses disposent d'outils adaptés **pour** lutter efficacement contre le chômage de masse et l'exclusion sociale.

Il paraît donc souhaitable de rapprocher le demandeur d'emploi, cible principale de l'action du service public de l'emploi étatisé, du monde de la formation professionnelle, secteur pour lequel nous exerçons la compétence, et de la stratégie économique territoriale définie lors de l'adoption du SRDE2I.

Il y a près d'un mois, vous étiez présent, ainsi que le Président de l'Assemblée de Corse, à Bordeaux, à l'invitation des Régions de France. Son Président, Hervé Morin, a réitéré la demande d'un pilotage régional sur certaines prérogatives de Pôle Emploi. Le

Premier Ministre Edouard Philippe a, quant à lui, annoncé une expérimentation sur ce sujet au bénéfice de trois régions. Trois d'entre elles ont d'ailleurs déjà été citées dans la presse par le Président des Régions de France comme collectivités volontaires.

Monsieur le Président, notre question est simple : bien que conscients que la demande exprimée par l'Assemblée de Corse en 2016 diffère par sa portée de l'expérimentation annoncée au Congrès de Bordeaux, seriez-vous favorable à ce que la Collectivité de Corse participe à ce pilotage du service public de l'emploi comme prélude à un changement de paradigme plus profond ?